

Rapport N° 200
Réponse au postulat « Pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon »

Nyon, le 12 avril 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport n°200 « Réponse au postulat pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon » s'est réunie le 10 mars 2015. Etaient présents MM. Gustave Dutruy, Alex Braunwalder, Claude Farine, Christian Karcher, Jean-Claude Mermilliod, Sacha Soldini, Jean-Pierre Vuille et Maurice Frei (président et rapporteur).

La commission tient à remercier Monsieur le Municipal Olivier Mayor ainsi que Mme Monique Voélin (chef de service de la culture) et Mme Véronique Rey-Vodoz (conservatrice du musée romain de Nyon), pour les diverses et complètes informations apportées lors de notre rencontre.

Avant de prendre acte du rapport, la commission a souhaité avoir des éclaircissements et réponses sur divers points.

En complément de l'introduction (point 1, concernant l'état de conservation de l'aqueduc, M. Mayor confirme que les sondages montrent que les 3/4 du tracé situés au nord de la ville sont particulièrement bien, voire très bien conservés.

La majorité de la commission estime donc très souhaitable (pour étayer le point 2, lors de prochaines mises à l'enquête notamment de l'Ecole et du Parc du Reposoir), qu'une partie de l'aqueduc soit préservée et mise en valeur et qu'elle soit incluse dans la conception de chaque projet futur. Que les vestiges doivent, en priorité, rester sur les lieux de leur découverte. Plusieurs exemples à Nyon montrent que c'est possible. Par ailleurs, la commission estime que les vestiges du parc des Mangettes doivent être mieux mis en valeur.

Lors des discussions, un commissaire a toutefois émis un sérieux doute quant à la l'affluence touristique à cet endroit, peu intéressé à se déplacer pour voir ces vestiges.

Au sujet du parcours archéologique du centre-ville et de son financement (points 3 et 5) le coût du rafraîchissement des panneaux offerts dans le passé par le Rotary Club, interviendrait, soit par une nouvelle disponibilité du Rotary Club à leur financement, ce qui permettrait de réaliser tout le tronçon de l'aqueduc, même hors de la commune de Nyon, soit par le biais du budget ou, selon le montant par un préavis, pour la partie se situant dans notre commune. Pour un commissaire, le total du parcours situé hors du territoire communal ne peut pas être pris en compte.

A ce stade de la discussion les membres de la commission ont souhaité obtenir certaines confirmations.

Selon divers sondages (quatre à notre connaissance), l'endroit où l'aqueduc est en très bon état, se trouve justement sous un des terrains de sport prévu au Parc du Reposoir. Une étude a été demandée au service des Espaces Verts pour repenser le projet. Ce qui justifie le montant des CHF 10'000.-. Il semblerait que (selon les sondages) les fondations de l'aqueduc ainsi que la voûte soient en excellent état. Cette dernière est particulièrement bien conservée car l'aqueduc est comblé de matériaux et de sédiments l'ayant préservé.

A la question posée sur l'existence de tels tronçons d'aqueduc ailleurs en Suisse, Mme Rey-Vodoz répond qu'il n'y en a qu'à Avenches et Vindonissa.

Le déplacement d'un tronçon de l'aqueduc de son lieu de découverte vers un autre endroit est possible, mais reste très aléatoire et serait particulièrement coûteux du fait de sa fragilité. D'où l'importance de le présenter sur le lieu de sa découverte. De plus, il est intéressant et important de présenter la structure sur une certaine longueur pour obtenir une meilleure notion de distance. Cela met aussi en évidence l'ampleur du travail effectué à l'époque.

Un commissaire relève que le déplacement d'un tronçon de l'aqueduc est aussi envisageable et non quasi impossible comme cela a été relevé par nos intervenants. Pour preuve, à ce jour tous les objets exposés au Musée Romain de Nyon n'ont pas été trouvés sur place. Il relève également qu'il serait aussi à envisager de présenter au parc des Mangettes une bonne longueur d'aqueduc afin que l'on se rende bien compte de cette notion de distance.

La commission a cru comprendre, selon les déclarations de M. Mayor que la pesée des intérêts ne permettrait pas d'envisager des dépenses trop importantes (et non prioritaires) pour la conservation d'une partie de l'aqueduc au Parc du Reposoir. En outre, tout en confirmant que Nyon possède un superbe aqueduc et rare de par sa conservation, le Municipal estime que l'accomplissement du projet (prioritaire selon la Municipalité) du Parc du Reposoir ne peut prendre du retard. Il a proposé comme substitut, des marquages au sol. La commission étant peu convaincue par cette solution, a demandé à voir les plans du Reposoir. Suite à la consultation de ces derniers, la commission a immédiatement proposé de simplement intervertir le terrain de sport et une partie du parc public qui se trouve juste à côté. Cette inversion de terrain ne devrait pas augmenter considérablement les coûts du Reposoir, voire même n'engendrer aucun dépassement de crédit. De plus, les délais pour sa construction ne devraient pas trop en souffrir. Elle espère que les CHF 10'000.- mis à disposition du Service des Espaces Verts permettront d'arriver aux mêmes résultats.

La commission regrette d'avoir eu à demander les plans du parc du Reposoir. C'est une partie intégrante du Rapport Municipal qui aurait dû lui être présentée d'office.

Conclusions:

La majorité de la commission profite de ce rapport pour demander que le Conseil Communal envoie un signal très clair à la Municipalité concernant la conservation des vestiges romains qui marquent le passé historique de notre ville. Il est ainsi instamment demandé à l'exécutif de conserver cette portion d'aqueduc au nord de Nyon. Ce serait à ses yeux une manière de dire à la population que la commune s'emploie à la mise en valeur du passé romain et des origines de notre ville.

Au vu des réponses apportées et des desiderata exprimés, la majorité de la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 200 en réponse au postulat « Pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport municipal N° 200 en réponse au postulat « Pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon » ;
2. de prendre acte que les coûts de l'étude de faisabilité de la conservation de l'aqueduc dans le futur parc du Reposoir sont estimés à CHF 10'000.-, et pourraient induire un possible dépassement sur le préavis N° 79 du 29 octobre 2012.

La Commission :

MM. Gustave Dutruy
Alex Braumwalder
Claude Farine
Christian Karcher
Jean-Marc Mermilliod
Sacha Soldini
Maurice Frei (Président et rapporteur)